



Jusqu'au 31 janvier 2022

Contrat de filière - Librairies : 1er appel à projets 2022

Le 1er appel à projets 2022 du Contrat de filière dispositif "Librairies" de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Centre National du Livre est ouvert. Les demandes seront déposées le lundi 31 janvier 2022 au plus tard.

Dans le cadre de leur politique visant à soutenir et favoriser le développement du secteur du livre en région, l'État, DRAC Auvergne-Rhône-Alpes, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le Centre National du Livre se sont engagés dans un projet commun pour la période 2020-2023 en déployant un nouveau dispositif de soutien au développement des librairies indépendantes.

Ce dispositif vise à soutenir des projets structurants pour la librairie, dans le cadre d'un développement pensé à moyen terme.

Pour obtenir plus d'informations sur le Contrat de filière livre 2020-2023 : [l'article de présentation de la convention \(nouvel onglet\)](#).

Modalités de dépôt

Avant tout dépôt, un premier rendez-vous d'information doit être convenu avec l'Agence, cette étape est obligatoire.

Puis présentation du projet aux financeurs : en rendez-vous commun avec les membres du comité technique (la date et l'heure seront fixées par l'Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture), ou par mail, pour échanger sur le fond du projet.

En termes de calendrier :

- l'entretien d'orientation et de conseil doit être anticipé. Il doit avoir lieu, dans l'idéal, entre 3 mois à 2 mois et demi avant la date de clôture de l'appel à projets.
- la période des entretiens préalables débute 1 mois et demi environ avant la date de clôture de l'appel à projets et se termine 15 jours avant. Il ne sera pas possible de fixer de rendez-vous durant les 15 jours qui précèdent le dépôt.

Concernant le dépôt du dossier, il convient de lire attentivement la fiche technique, notamment les dépenses éligibles, avant de compléter le formulaire et de rassembler les justificatifs de votre demande. Il convient de lire tout aussi attentivement les modalités de dépôt.

Le dépôt du dossier complet s'effectue en version numérique. Se référer à la fiche **Modalités de dépôt** disponible en téléchargement ci-dessous.

Attention, les documents ont été mis à jour pour ce 1er appel 2022. Il convient de télécharger l'intégralité de ces nouveaux documents.

Calendrier

Date limite de dépôt des dossiers : **lundi 31 janvier 2022**

Période des entretiens préalables : de la mi-novembre 2021 à la mi-janvier 2022

Télécharger les modalités d'attribution de l'aide

Cliquer sur l'intitulé du document pour le télécharger

Documents ressources :

- [Contrat de filière-Librairies - La fiche technique](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Modalités de dépôt](#)

Documents obligatoires (1 seul exemplaire par demande) :

- [Contrat de filière-Librairies - Le formulaire de demande](#)

Documents complémentaires obligatoires, selon la nature du projet déposé :

- [Contrat de filière-Librairies - Plan de financement volet 1 "Investissements"](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Plan de financement volet 2 "Assortiment"](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Plan de financement volet 3 "Développement commercial et promotion"](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Plan de financement volet 4 "Action culturelle"](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Plan de financement volet 5 "Emploi"](#)
- [Contrat de filière-Librairies - État des stocks modèle](#)
- [Contrat de filière-Librairies - Ventilation modèle](#)

Renseignements

Agence Auvergne-Rhône-Alpes Livre et Lecture

Pour tous les départements

- Narges Temimi, chargée de mission Économie du livre : n.temimi@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org
- Charline Roguet, assistante Contrat de filière Livre : c.roguet@auvergnerhonealpes-livre-lecture.org

DRAC Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les départements 26, 38, 73

- Anne-Marie Boyer, conseillère livre et lecture : anne-marie.boyer@culture.gouv.fr

Pour les départements 01, 69, Métropole de Lyon, 74

- Noëlle Drognat-Landré, conseillère livre et lecture : noelle.drognat-landre@culture.gouv.fr

Pour les départements 03, 07, 15, 42, 43, 63

- Nicolas Douez, conseiller livre et lecture : nicolas.douez@culture.gouv.fr

Région Auvergne-Rhône-Alpes

Pour les départements 01, 07, 26, 38, 42, 69, Métropole de Lyon, 73, 74

- Alexandra Aizier-Bruckert, chargée de mission livre et lecture : alexandra.aizier-bruckert@auvergnerhonealpes.fr

Pour les départements 03, 15, 43, 63

- Marie-Cécile Brunet, chargée de mission livre : marie-cecile.brunet@auvergnerhonealpes.fr

Dernière édition : 6 juil. 2022 à 18:09

<https://auvergnerhonealpes-livre-lecture.org/articles/contrat-de-filiere-librairies-1er-appel-a-projets-2022-617c038ede586>